



Date :

CONTRAT DE LOCATION
Vidéoprojecteur

Je, soussigné(e) : N° carte étudiant(e) :
Association:
Adresse: Téléphone/GSM:

Sollicite la location du matériel du Ciné Forum, à savoir :

- Vidéoprojecteur EPSON EH-TW3200 (Valeur de €1200) : €10 de location**
- Vidéoprojecteur Sanyo (Valeur de €1000) : €10 de location**
- 4 buzzers (Valeur de €60) : €10 de location**
- + En option (seulement si le vidéoprojecteur est loué), 2enceintes audio (valeur de 200€ chacune) accompagné de pieds et d'une table de son (valeur de 200€) : 20€ pour le tout.**

L'usage des projecteurs est réservé aux activités de kots-à-projet dans le cadre de leur projet. Aucune dérogation ne sera accordée, en cas de violation de cette règle, la personne signataire s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais pour les dégâts éventuels engendrés par une mauvaise utilisation.

Date de la projection: Lieu de la projection:
Détails de la projection:

Le matériel peut être emprunté au Ciné Forum (22, Rue des Wallons) le jour de la projection en amenant le présent contrat signé par le cachet de l'Organe et le montant de la location. A ce moment, un état des lieux d'entrée sera réalisé. L'utilisation d'un projecteur doit se faire dans des conditions optimales de sécurité: celui-ci doit être utilisé dans un endroit sec (il est interdit de l'utiliser pour des projections à l'extérieur ou sous chapiteau) et doit être positionné sur un support stable. L'ampoule de projection est extrêmement fragile, elle a une autonomie d'environ 2000 heures et vaut 500€. Veuillez à manipuler le matériel avec précaution et utiliser une source électrique suffisante et fiable. Après utilisation (bouton sur le dessus), laissez l'appareil se refroidir durant 1 à 2 min avant de couper l'alimentation (bouton à l'arrière). **L'utilisateur prend l'entière responsabilité des dégâts éventuels**, il s'engage à rembourser à l'Organe l'entièreté des frais occasionnés, l'Organe avançant l'argent de ce remboursement au Ciné Forum.

Attention ! Le Ciné Forum ne fournit pas de baffles et de matériel hifi ; dès lors l'utilisateur est tenu de se les procurer lui-même. Le Ciné Forum a la priorité sur l'utilisation du matériel et se réserve le droit d'accepter ou non le prêt de celui-ci. Le matériel doit être rapporté au plus tard le lendemain de la projection à **13H30**.

Tout retard sera sanctionné d'une amende de €10/jour ouvrable !

Au moment de la remise du matériel, un état des lieux de sortie sera réalisé pour vérifier le bon fonctionnement de celui-ci.

TOTAL

Le Ciné Forum déclare avoir reçu la somme de:

Pour Accord, Le Ciné Forum (signature + cachet) :	Pour Accord, L'Organe (signature + cachet) :	Pour Accord, L'étudiant responsable* :
--	---	---

* L'étudiant déclare, par la signature du présent contrat, accepter les conditions susmentionnées de location du matériel fourni par le Ciné Forum. Le présent contrat est établi en deux exemplaires et, sous peine de nullité, revêt la signature des trois parties ainsi que le cachet de l'Organe.